Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le
ID : 029-212900047-20190415-DEL15042019030-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le cinq avril deux mil dix-neuf, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Eva COX, M. Marcel JAMBOU, Mme. Patricia DELAVAUD, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF.

Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé qui a donné pouvoir à M. Yves ANDRE

M. Jérôme LEMAIRE, excusé qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL

M. Gérard VIALE, excusé qui a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

M. Guy DOEUF, excusé qui a donné pouvoir à M. Roger CARNOT

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER

Mme. Marie-José TOULLEC, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

M. Bruno PERRON, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

Mme. Odile LE CANN, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Eva COX

M. Arnaud TAERON, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRE

M. Stéphane LE PADAN, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Nicole RIOUAT

M. Stéphane POUPON, absent.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 17/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le
ID : 029-212900047-20190415-DEL15042019030-DE

DEL15.04.2019-030 : Motion concernant le projet de loi de transformation de la fonction publique

Vu le projet de loi de transformation de la fonction publique ;

Vu la motion déposée par les organisations représentatives du personnel lors de l'installation du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et intitulée « *Projet de réforme de la fonction publique : pour nous c'est non !* » opposée à la réforme en ce qu'elle permettrait :

- Pour la majorité des communes et EPCI de recourir uniquement au contrat et notamment au nouveau contrat de mission.
- L'individualisation sans limite des rémunérations.
- La suppression des CHSCT
- La dépossession des commissions administratives paritaires (CAP) de leur rôle de veille
- La disparation des garanties en matière de droit des personnels à la formation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Partage l'inquiétude unanimement formulée par les organisations représentatives du personnel lors de l'installation du CT et du comité d'hygiène, de sécurité et du CHSCT ;

Réaffirme son attachement au paritarisme ;

Réaffirme son attachement à l'existence d'un statut de la fonction publique ;

Réaffirme son attachement à une structure distincte telle que le CHSCT, de création récente pour notre taille de collectivité elle y a bien montré son utilité ;

Réaffirme son attachement à la formation des agents tout au long de leur carrière ;

Demande le retrait du projet de loi ou tout au moins d'importantes modifications au texte tel qu'il est connu aujourd'hui.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Yves André